



## Conseil d'administration

321<sup>e</sup> session, Genève, 13 juin 2014

GB.321/INS/3(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 12 juin 2014

Original: anglais

### TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Constitution du Comité de la liberté syndicale et du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail du Conseil d'administration, ainsi que du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin**

1. A la suite de son renouvellement par la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration doit, à sa présente session, nommer parmi ses membres titulaires et adjoints les membres du Comité de la liberté syndicale et de divers autres organes.
2. Au moment de la publication du présent document, le groupe des employeurs et celui des travailleurs étaient les seuls à avoir communiqué une liste de candidats pour les trois organes ci-après. La liste des candidats du groupe gouvernemental faisant encore l'objet de consultations, elle sera communiquée oralement au Conseil d'administration.

### **Comité de la liberté syndicale**

3. Le Comité de la liberté syndicale a une composition fixe de trois membres titulaires et trois membres suppléants issus de chacun des trois groupes. Son président, désigné à l'extérieur du Conseil d'administration, siège à titre personnel.

### **Projet de décision**

4. *Le Conseil d'administration nomme les personnes dont le nom figure à l'annexe I, ainsi que celles dont le nom lui a été communiqué oralement, membres du Comité de la liberté syndicale pour la période 2014-2017.*

## **Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail**

5. A sa 305<sup>e</sup> session (juin 2009), le Conseil d'administration a décidé <sup>1</sup>:

- a) de créer un groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail chargé d'examiner comment les fonctions de gouvernance de ces deux organes pourraient être améliorées à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008;
- b) que ce groupe de travail sera composé de 16 membres gouvernementaux, huit membres employeurs et huit membres travailleurs devant être désignés par leur groupe respectif [...]. D'autres membres du Conseil d'administration pourront participer en qualité d'observateurs et prendre la parole avec l'autorisation du Président.

### **Projet de décision**

***6. Le Conseil d'administration nomme les 16 membres gouvernementaux dont le nom lui a été communiqué oralement, ainsi que les huit membres employeurs et les huit membres travailleurs dont le nom figure à l'annexe II, membres du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. D'autres membres du Conseil d'administration pourront participer en qualité d'observateurs et prendre la parole avec l'autorisation du Président.***

## **Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin**

7. L'article III, paragraphe 2, du Statut du Centre international de formation de l'OIT, Turin, dispose que:

Le Conseil comprend:

[...]

- c) vingt-quatre membres désignés par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail parmi ses propres membres; douze parmi les membres du groupe gouvernemental, dont six parmi les représentants des dix Membres de l'Organisation internationale du Travail dont l'importance industrielle est la plus considérable; six parmi les membres du groupe des employeurs; six parmi les membres du groupe des travailleurs. Ces membres sont désignés pour une période de trois ans dans les limites de leur mandat au Conseil d'administration du Bureau international du Travail;

[...]

<sup>1</sup> Document GB.305/4, paragr. 7.

**Projet de décision**

8. *Le Conseil d'administration désigne pour siéger au Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin, pour une période de trois ans, 24 de ses membres – 12 membres du groupe gouvernemental dont le nom lui a été communiqué oralement (six parmi les représentants des dix Membres de l'Organisation internationale du Travail dont l'importance industrielle est la plus considérable) et six membres de chacun des deux autres groupes dont le nom figure à l'annexe III.*

*Points appelant une décision:* paragraphe 4  
paragraphe 6  
paragraphe 8



## **Annexe I**

### **Comité de la liberté syndicale**

#### ***Membres gouvernementaux***

Membres titulaires ou adjoints

[La liste de ces membres sera communiquée oralement au Conseil d'administration.]

#### ***Membres employeurs***

Membres titulaires

M. Chris Syder (Royaume-Uni)

M. Hiroyuki Matsui (Japon)

M. Jorge de Regil (Mexique)

Membres adjoints

M. Alberto Echavarría (Colombie)

M. Alex Frimpong (Ghana)

M<sup>me</sup> Lidija Horvatić (Croatie)

#### ***Membres travailleurs***

Membres titulaires

M. Luc Cortebeek (Belgique) \*

M<sup>me</sup> Sarah Fox (Etats-Unis)

M. Jens Erik Ohrt (Danemark)

Membres adjoints

M. Kofi Asamoah (Ghana)

M. Gerardo Martinez (Argentine)

M<sup>me</sup> Mary Liew Kiah Eng (Singapour)

\* M. Yves Veyrier (France), suppléant de M. Luc Cortebeek (membre titulaire), si nécessaire.

## **Annexe II**

### **Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail**

#### ***Membres gouvernementaux***

[La liste de ces membres sera communiquée oralement au Conseil d'administration.]

#### ***Membres employeurs***

M. Alberto Echavarría (Colombie)  
M<sup>me</sup> Ronnie Goldberg (Etats-Unis)  
M<sup>me</sup> Renate Hornung-Draus (Allemagne)  
M. Hiroyuki Matsui (Japon)  
M. Mthunzi Mdwaba (Afrique du Sud)  
M<sup>me</sup> Garance Pineau (France)  
M. Kamran Rahman (Bangladesh)  
M. Jørgen Rønneest (Danemark)

#### ***Membres travailleurs***

M. Luc Cortebecq (Belgique)  
M. Sam Gurney (Royaume-Uni)  
M<sup>me</sup> Helen Kelly (Nouvelle-Zélande)  
M. Bheki Ntshalintshali (Afrique du Sud)  
M. Takaaki Sakurada (Japon)  
M<sup>me</sup> Annelie Buntentbach (Allemagne)  
M<sup>me</sup> Barbara Byers (Canada)  
M. Antonio Lisboa (Brésil)

## **Annexe III**

### **Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin**

#### ***Membres gouvernementaux***

[La liste de ces membres sera communiquée oralement au Conseil d'administration.]

#### ***Membres employeurs***

##### Membres titulaires

- M. Marcelo Ceretti (Argentine)
- M<sup>me</sup> Ronnie Goldberg (Etats-Unis)
- M. Khalifa Mattar (Emirats arabes unis)
- M. Kris de Meester (Belgique)
- M. Mahfoudh Megateli (Algérie)
- M. Mthunzi Mdwaba (Afrique du Sud)

##### Membres suppléants

- M. Othman Sharif Alrayes (Bahreïn)
- M<sup>me</sup> Liu Hansong (Chine)
- M. Juan Mailhos (Uruguay)
- M. Phil O'Reilly (Nouvelle-Zélande)
- M. Ansoumane Savané (Guinée)
- M. Anthony Walcott (Barbade)

#### ***Membres travailleurs***

##### Membres titulaires

- M. R. Pillai Chandrasekheran (Inde)
- M<sup>me</sup> Silvana Cappuccio (Italie)
- M<sup>me</sup> Miriam Luz Triana (Colombie)
- M. Bheki Ntshalintshali (Afrique du Sud)
- M<sup>me</sup> Maria Fernanda Carvalho (Angola)
- M<sup>me</sup> Eulogia Familia (République dominicaine)

Membres suppléants

- M. Francis Atwoli (Kenya)
- M<sup>me</sup> Barbara Byers (Canada)
- M. Antonio Lisboa (Brésil)
- M. Jiang Guangping (Chine)
- M. Plamen Dimitrov (Bulgarie)
- M. Mody Guiro (Sénégal)